d'une fusillade acharnée dans la direction de Toyla, coururent au secours des détachements avancés ; ils se disposèrent en ordre de bataille et chargèrent les Grecs. Leux-ci qui avaient attaqué les lignes bulgares, se sont retirés en grand désordre en quittant le feu au bourg d'Eleuthéra.

Les Bulgares les poursuivirent jusqu'à Kaletchitlik. L'attaque grecque fut plus violente encore du côté de Mochtian et de Chematlus, visant probablement à interrompre les communications du chemin de fer de Serrès à Drama.

A quel âge faut-il se marier ?

Paris, 30 juin. — Le « Goût Parisien » publie ce matin les résultats d'un concours du mariage qu'il avait organisé.

A la première question : A quel âge un jeune homme doit-il se marier ? la réponse (addition des chiffres fournis par 11 447 lectrices et division ensuite par 11.447) est 32 ans.

A la deuxième question : A quel âge une jeune fille doit-elle se marier ? la réponse, par le même calcul, est 22 ans.

A la troisième question : Quelle doit être la différence d'âge entre les deux époux ? les réponses se décomposent ainsi :

5 ans de différence	1.916	suffrages
4 ans de différence	1.781	—
3 ans de différence	1.451	—
Age égal	931	—
2 ans de différence	903	—
7 ans de différence	828	—
1 an de différence	822	—
10 ans de différence	801	—
6 ans de différence	645	—
Divers	1.009	—

257 concurrentes ont simplement répondu : « Il ne faut pas se marier du tout ».

Chez les mineurs de la Loire

Saint-Etienne, 30 juin. — Quatre mille mineurs ont assisté, hier, à la réunion organisée à la Bourse du travail par le comité fédéral pour entendre les délégués de ce dernier faire l'exposé de la situation à la suite des pourparlers engagés avec les directeurs des compagnies. M. Bouille présidait, assisté de MM. Jean Cote et Mirandon.

M. Calixte Plotton, délégué fédéral, a informé les mineurs du résultat des entrevues antérieures.

M. Duranton, secrétaire de la fédération, a précisé les offres faites par les compagnies aux revendications présentées par les ouvriers du sous-sol. M. Drevet, de Terrénoire, a préconisé la rupture immédiate de tous pourparlers si aujourd'hui, lundi, les compagnies ne modifiaient dans le sens des exigences du comité fédéral leurs propositions figurant dans le projet de convention élaboré par elles.

L'ORDRE DU JOUR

La réunion s'est terminée par le vote d'un ordre du jour disant notamment :

« Les mineurs approuvent l'attitude de leurs délégués et les engagent à persévérer dans leur ligne de conduite ferme et sincère.

Après avoir pris connaissance des propositions patronales formulées dans le projet de convention, les mineurs décident : 1. l'incorporation de dix centimes pour les hommes et de cinq centimes pour les femmes et les enfants est insuffisante ; 2. l'augmentation par voie de prime de quarante centimes ne donnerait qu'une augmentation de vingt centimes sur la prime de trente centimes qui vient à expiration le 30 juin, cette augmentation est par trop insuffisante ; 3. la proposition de diminution de deux centimes pour la troisième année est inacceptable ; la prime de la troisième année doit être augmentée, si la convention doit avoir une durée de trois années ; 4. en ce qui concerne les abatteurs qui ne font pas la poque, il n'est pas admissible que le directeur soit pris pour arbitre entre ses agents et ses ouvriers ; l'arbitre doit être pris en dehors de la compagnie. »

En ce qui concerne les autres questions, l'assemblée s'en rapporte à la sagesse du comité fédéral et lui fait pleine et entière confiance. Au cas où les compagnies s'en tiendraient au texte qui nous est présenté, l'assemblée donne au comité fédéral les pouvoirs les plus étendus et s'engage à le soutenir par tous les moyens. »

La séance est levée aux cris de : Vive le syndicat ! Vive le comité fédéral !

Un ordre du jour rédigé dans le même sens a été voté par les syndicats de Villars, Firminy, Roche-Lamoière, Côtechaude, etc.

Rupture des pourparlers entre le Comité de la Fédération ouvrière et le Comité des Houillères.

Saint-Etienne, 30 juin. — Les délégués des ouvriers mineurs ayant consulté leurs mandants sur le projet de convention présenté par le Comité des Houillères, avaient reçu, dans toutes les réunions tenues depuis jeudi, mandat unanime de repousser les propositions des compagnies. Ce matin, à 9 heures, les délégués du Comité de la Fédération des Mineurs ont eu, à la Préfecture, une nouvelle entrevue avec le Comité des Houillères.

Les directeurs des Compagnies ont exposé que les charges des lois sociales pesaient trop lourdement sur elles pour leur permettre des sacrifices plus importants que ceux précédemment consentis.

Les directeurs ayant ajouté que les délégués n'avaient pas exposé très explicitement la situation à leurs mandants au cours des réunions qui ont eu lieu, une discussion très vive se produisit entre les deux parties et, à midi, les membres du Comité des Houillères déclarèrent rompre les pourparlers.

La situation est donc grave.

Le Comité de la Fédération Ouvrière se réunira demain.

LE CENTRE MONDIAL

Un ingénieur veut édifier la capitale de la Terre

Il n'est guère d'élève, à l'Ecole des Beaux-Arts, qui ne dessine dans ses cartons les plans de la cité modèle. Créer d'un seul coup une ville parfaite, c'est le rêve de tous les architectes. Ils ont rarement la chance de le réaliser et ils doivent envier celui de leurs confrères qui bâtit en ce moment la future capitale de l'Autriche. M. Hendrick Andersen nourrit pourtant une ambition plus haute : il veut édifier la capitale de la Terre.

Un somptueux volume expose en détail ses projets et sa philosophie, car la passion de construire n'est pas son principal mobile, mais l'amour de l'humanité. Une étude approfondie du passé lui a fait reconnaître que, depuis la préhistoire, l'univers tend à se centraliser. Alexandre, César, le Christ, Napoléon, chacun des grands esprits concevait à sa manière un empire mondial, preuve que tous les hommes finiront un jour par s'unir. Pour hâter le moment de cet accord fraternel, il faut multiplier les relations de peuple à peuple, et le plus sûr moyen est de fonder une ville internationale.

Elle est située près de la mer, en pays neutre et d'un accès aisé. M. Andersen a commencé par modeler la fontaine monumentale qui en marquera le centre ; d'abord parce qu'« on a toujours eu besoin de fontaines et qu'on en aura sans doute toujours besoin », ensuite parce qu'une eau vive, épanchée par torrents, symbolise à merveille les bienfaits de l'entreprise. Derrière cette fontaine s'élève le Temple de l'Art, abritant un Auditorium dont le foyer circulaire communique avec deux musées parmanents de peinture et de sculpture, avec deux galeries d'expositions temporaires. Présidé d'une coupole, haute de quatre-vingts mètres, qui sera le Panthéon des grands génies de l'Art, il est flanqué d'un Conservatoire de musique et de tragédie, d'une bibliothèque, d'un théâtre de verdure, d'une école des Beaux-Arts, et relié à eux par de vastes péristyles dont chaque colonne supporte la statue d'un artiste. Le tout ferme le Centre d'Art.

LE CENTRE OLYMPIQUE

Un lac en forme de T le sépare du Centre olympique, où l'on trouve parmi des jardins un hall-club, un tennis-club, un skating, un kindergarten, deux écoles de culture physique, un stade et un natatorium. Chacune des écoles, aussi grande que les Thermes de Caracalla et bâtie à leur ressemblance, contient tout ce qu'il faut à l'éducation des athlètes : gymnases, bains, fumoirs, salles d'anatomie, bibliothèques sportives, musées de moulages où l'on conservera les empreintes des élèves les plus distingués. Le stade, long de 800 mètres, sera une manière de Temple à ciel ouvert, dédié à la culture physique ; on y célébrera les rites de l'énergie. Le natatorium, beaucoup plus vaste encore, est un stade nautique ; il communique avec la mer ; des bancs de marbre étagés permettent aux spectateurs de suivre les régates et les joutes. A l'entrée des gradins, deux statues colossales, hautes de 80 mètres, figurent l'Homme et la Femme dans toute leur perfection. Deux de leurs bras étendus dessinent une porte triomphale : les deux autres soutiennent des torches, qui serviront de phares aux vaisseaux.

LE CENTRE SCIENTIFIQUE

En avant du Centre d'Art, le Centre Scientifique présente huit bâtiments rayonnant autour de la Tour du Progrès. Quatre sont réservés à la médecine et à la chirurgie, à l'industrie et à l'agriculture, aux sciences théoriques, aux sciences sociologiques ; le cinquième est le Temple de toutes les religions ; le sixième, une Cour internationale de justice ; les deux autres, une banque et une bibliothèque de renseignements. Ce sera le quotidien parler la patrie des Congrès. Au lieu d'errer sans cesse par des villes incommodes, dépourvues d'outillage, les savants y tiendront, entourés de tout le nécessaire, leurs assises permanentes et, de là, leur génie flambolera sur le monde entier. Il y sera aidé par la Tour du Progrès, chef d'œuvre de l'art de l'ingénieur, siège de la Presse universelle. Cette tour, haute de 320 mètres, est toute d'acier, de pierre et de bronze. Dans ses quarante étages, véritables nids d'abeilles, elle contient des salles de rédaction, des ateliers de typographes, des bibliothèques et des musées encore. Sa tête, couronnée d'antennes électriques, envoie la bonne nouvelle aux quatre points cardinaux.

LA VILLE PROPREMENT DITE

A l'entour s'étend la ville proprement dite. M. Andersen la dispose en damier. Elle a son Centre Civique, sorte de place communale où se trouvent la mairie, le palais de justice, l'Hôtel des Postes, sans compter une nouvelle bibliothèque et un nouveau musée. A droite et à gauche six quartiers, traversés par deux larges avenues qui aboutissent aux deux parcs publics et enfin à la mer. Au-delà, les quartiers ouvriers forment des cités-jardins ; quatre hôpitaux, des asiles et des sanatoria s'élèvent entre les arbres. Au dehors de cette zone de verdure, une lagune reliée à la mer fait le tour de la ville, la sépare des abattoirs, des cimetières, de tour les établissements fâcheux et insalubres et dessert les usines reléguées en banlieue. Inutile d'ajouter qu'un métro souterrain, raccordé à la Tour du Progrès et à la gare centrale, supprime le gros camionnage et les rails des tramways.

Cette ville idéale n'attend plus que d'être construite. Elle coûtera cher car M. Andersen, secondé par l'architecte Hébrard, l'a faite extrêmement belle, mais il ne désespère pas de la réaliser. Il suffit pour cela que toutes les nations comprennent leur intérêt. Quand elles auront senti que le Centre mondial, c'est non seulement la paix entre les peuples, mais l'accord d'homme à homme, d'ouvrier à patron, l'unité de l'art et celle de la science, l'unité de la justice, elles seront trop heureuses d'apporter leur obole, certaines d'y trouver une belle économie. Il ne restera plus qu'à choisir l'emplacement de la Tour du Progrès.

Dans la Région

A LILLE

LA DEMI-TAXE TÉLÉPHONIQUE

On va payer pour les communications qu'on aura refusées.

Et des abonnés protestent déjà !

Parmi les abonnés au téléphone de Lille, il en est qui ne sont pas contents.

Les abonnés du téléphone viennent en effet de recevoir une note de l'administration centrale des P. T. T. qui les informe de la perception d'une taxe nouvelle. Et les taxes nouvelles ne jouissent pas plus de la faveur du public que les anciennes !

La nouvelle taxe

Voici la note adressée par le Poste Central téléphonique de Lille à ses clients :

Monsieur,

Je vous informe qu'un décret en date du 14 mai 1913 (Journal Officiel du 22 mai) a institué une taxe spéciale aux demandes de communications interurbaines ou internationales annulées par les demandeurs au moment où la communication correspondante leur est offerte.

Cette taxe est fixée à la moitié de la taxe unitaire afférante à la communication demandée. Si cette taxe ainsi déterminée comporte une fraction de demi-centime, elle est arrondie jusqu'au demi-décime entier.

La taxe s'appliquera lorsque le refus de la communication aura été formulé par le demandeur à partir du moment où il aura été averti d'avoir à se tenir prêt.

Toutefois, il ne sera pas fait application de la taxe :

1. Lorsque la communication sera offerte plus d'une demi-heure après l'expiration du délai d'attente indiqué ;

2. Lorsque le délai d'attente étant supposé devoir dépasser trois heures aucune indication précise n'aura été fournie au demandeur.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du Poste Central téléphonique :

Dans la pensée de l'administration supérieure la perception de la taxe nouvelle dont parle la note qu'on vient de lire doit enrayer à l'avenir certains abus de l'heure présente.

Il est, paraît-il, des abonnés qui demandent quatre ou cinq communications — quelquefois huit ou dix, — pour être sûr d'en avoir une.

Lorsqu'ils ont obtenu la communication demandée, ils délaissent les autres. Le service téléphonique, nous a-t-on dit, se trouve par ce fait perturbé aux moments mêmes où les communications étant plus difficiles à obtenir le service est le plus chargé.

La taxe nouvelle aurait, pense-t-on, pour effet de remédier à cela.

Les abonnés mécontents

Mais certains abonnés ne l'entendent pas de cette oreille. Ils nous ont dit :

« Nous avons été absolument stupéfaits en recevant cette note de l'Administration du téléphone.

» Mais c'est un gros préjudice pour le commerce qu'on va occasionner.

» C'est, par dessus le marché une source de complications pour la comptabilité téléphonique. Que d'erreurs journalières vont être commises ! Que de contestations vont surgir entre les abonnés le « Central ».

» On nous avait fait de belles promesses. Tout devait aller mieux pour les communications téléphoniques. N'avait-on pas parlé d'un câble Lille-Paris devant assurer un numéro dans le quart d'heure ? Au lieu de cela on veut faire sortir de notre poche, déjà copieusement vidée, de nouvelles recettes.

» Vous pouvez croire que le mécontentement des nombreux abonnés suscité par la note en question n'est pas là de prendre fin. »

Ces réflexions ont été accompagnées d'amères constatations sur la peine que les abonnés ont à obtenir des communications, certains jours.

Il semble que dans les relations entre l'Administration et pas mal de ses clients il va y avoir de la « friture » !

ALEX WILL.

Etrange arrestation d'un Lillois en gare d'Etampes

CE SERAIT UN MALADE

L'agence l' « Information » nous fait parvenir la dépêche suivante :

Lundi matin, vers quatre heures, les employés de service en gare d'Etampes aperçurent un individu qui escaladait la petite balustrade de la salle d'enregistrement, traversait la voie et se précipitait sur le marchepied d'un wagon d'un train déjà en marche, sur Paris.

On le fit descendre et on constata qu'il avait les mains ensanglantées et les vêtements en lambeaux.

Comme il n'était pas muni de billet et n'avait sur lui que des pièces fausses ou étrangères les gendarmes le conduisirent à la caserne.

Là, l'inconnu essaya par trois fois de s'enfuir.

Les gendarmes lui ayant entravé les pieds avec des chaînes, l'interrogèrent. Il déclara qu'il était avocat-publiciste, fils d'un ancien député et se nommer Eugène L..., âgé de 40 ans, né à Valenciennes et habiter Lille. Il indiqua même le numéro 26 de la rue Esquermoise, ce qui paraît être une fausse adresse.

Il ajouta qu'il s'était déchiré les vêtements et les mains à des ronces artificielles, en voulant pénétrer sur la voie ferrée, près de la grande caserne.

Comme il n'y a pas de caserne à Etampes et que la voie ferrée n'est pas clôturée par des ronces, le Parquet se préoccupe de savoir d'où vient L... et l'emploi de son temps la nuit qui en précéda l'arrestation.

NOTRE ENQUÊTE A LILLE

Nous avons pu recueillir au cours d'une rapide enquête à Lille, les renseignements suivants sur cette affaire.

La personne dont il s'agit est M. Eugène Lafchain, agent de publicité qui demeure, non rue Esquermoise, mais bien Grand' Place, 40, estaminet de la Déesse.

M. Lafchain qui est chargé de la publicité du cirque Roche a quitté Lille dans la journée de dimanche pour ce rendre à Amiens. Rien à ce moment ne faisait prévoir l'aventure à laquelle il allait se trouver mêlé.

De toute évidence, il semble que M. Lafchain, qui depuis quelque temps donnait des signes de dérangement cérébral, aura été victime d'une crise. Ce serait à la suite de la perte d'un portefeuille, lequel contenait 3.000 francs et qu'il retrouva d'ailleurs où il l'avait égaré, c'est-à-dire dans un bureau de poste de Marseille, que le malheureux « tomba malade ».

Son cas semble donc relever plutôt de la maison de santé que de la prison.

LA CLEF DE LA MORT

Mme Gontier est laissée en liberté

Nous avons dit que M. Delalé, juge d'instruction, avant de prendre une décision sur le sort de Mme Victor Gontier, inculpée d'avoir involontairement causé la mort de son beau-père, en le frappant d'un coup de clef au visage, avait fait demander à M. le docteur Dutilleul, médecin-légiste, des détails complémentaires au sujet de l'autopsie pratiquée par lui sur le vieillard défunt.

Le magistrat instructeur ayant pris connaissance des dits détails, a décidé de laisser Mme Gontier en liberté.

Au Conseil Départemental d'Hygiène

Au cours de sa dernière réunion le Conseil départemental d'hygiène du Nord a donné des avis favorables concernant la construction d'aqueducs à Phalempin et à Hazebrouck et l'installation de briqueteries flamandes à Douchy, Wallers, Quiévrechain et Landas.

Il a adopté les conclusions défavorables de rapports concernant l'établissement de briqueteries flamandes à Quiévrechain et à Sémeries

A ARMENTIÈRES

Un drame à l'asile d'aliénés

UN DÉMENT EST FÉROCEMENT FRAPPÉ A COUPS DE TISONNIER PAR UN GARDIEN

Lundi après-midi M. Gobert, juge d'instruction, accompagné de M. Flach, substitut, s'est rendu à l'asile d'aliénés d'Armentières pour procéder à l'interrogatoire d'un dément et faire les constatations d'usage au sujet d'un drame qui se serait déroulé dans l'établissement des aliénés.

Voici comment la scène nous a été racontée.

Au cours d'une nuit, un malade faisait entendre de sourds gémissements. Excédé par ces plaintes, un gardien, le nommé Georges Dequand, 36 ans, se leva et s'arma d'un tisonnier. Pour s'éclairer, il appela un malade — ancien gardien devenu fou — et lui mit une lanterne entre les mains. Puis il s'approcha du lit. A coups redoublés sur la tête, le corps, les bras, il frappa avec son tisonnier. La malheureuse victime était dans un état lamentable. La tête ne formait plus qu'une plaie et le bras droit était cassé.

On dut le transporter dans une salle spéciale.

La brute qui ne semble pas avoir conscience de l'horreur de son acte a été écroué à la maison d'arrêt de Lille.

Dans la visite les magistrats étaient accompagnés du directeur de l'asile et du médecin principal.

Ils ont examiné la chambre d'isolement où le malade a été frappé et ont interrogé un autre malade, un sieur Dubacle, qui éclairait la scène avec une lanterne. Dubacle a confirmé les dépositions déjà faites au directeur.

C'est en vain qu'ils ont ensuite essayé d'interroger la pauvre victime, un sieur Leleu. Celui-ci est en démence incurable dont ils n'ont pu tirer le moindre éclaircissement. Cette pénible affaire cause dans la région une profonde émotion.

Dernière Heure

Les votes de nos Députés

Paris, 30 juin. — Scrutin sur la prise en considération du contre-projet de M. Augagneur au projet de loi concernant la durée du service militaire, repoussée par 339 voix contre 211 :

Ont voté POUR : MM. BASLY, BRIQUET, DEFONTAINE, DELCLUSE, DELORY, DUBLED, GHESQUIERE, GONIAUX, GUESDE, GUISLAIN, LAMENDIN, MYRHENS, PASCAL, SELLE et Daniel VINCENT.

M. LE ROY *était absent par congé.*
Tous les autres ont voté contre.

Scrutin sur la prise en considération du contre-projet Painlevé au projet de loi concernant la durée du service dans l'armée active, repoussée par 323 voix contre 238.

Ont voté POUR : MM. BASLY, BRIQUET, DEFONTAINE, DELCLUSE, DELORY, DRON, DUBLED, GHESQUIERE, GONIAUX, GUESDE, GUISLAIN, LAMENDIN, MYRHENS, PASQUAL, SELLE et Daniel VINCENT.

M. LE ROY *était absent par congé.*
M. DUMONT *n'a pas pris part au vote.*
Tous les autres ont voté CONTRE.

Le débat des " 3 ans "

ET LA DATE

des Elections Cantonales

Paris, 30 juin. — C'est demain que le conseil des ministres doit délibérer au sujet de la date des élections des conseils généraux.

Trois système sont en présence : *la date du 3 août pour les élections et celle du 10 pour le ballottage ; la prorogation des pouvoirs des conseillers généraux actuellement en exercice ; enfin l'ajournement au mois de septembre de ces élections ainsi que la session des conseils généraux.*

De très grandes objections paraissent devoir s'élever contre le second de ces systèmes, notamment en ce qui concerne le vote d'un 7e budget par les conseillers généraux en exercice ; et d'autre part, la fixation des élections en septembre, date à laquelle ont lieu les grandes manœuvres, empêcherait les réservistes et les territoriaux de prendre part au scrutin.

On ne sait encore à quelle solution s'arrêtera le Gouvernement.

On faisait toutefois observer ce soir que la discussion de la loi militaire ayant, au cours de la séance d'aujourd'hui, sensiblement avancé par suite du rejet de deux contre-projets, peut-être le débat sur les trois ans pourrait être terminé à la fin du mois de juillet.

Dans ces conditions, il serait possible, pour le Gouvernement, d'envisager un report de la date actuellement fixée et de renoncer à saisir le Parlement d'un projet spécial dont la discussion pourrait nécessiter un certain nombre de séances.

Le désespoir du prisonnier

IL SE JETTE PAR UNE FENETRE DU PALAIS-DE-JUSTICE

Paris, 30 juin. — Félix Jean Billotta, âgé de 26 ans, garçon épicier, déjà trois fois condamné, devait comparaître cet après-midi devant la chambre des appels correctionnels, sur appel d'une condamnation à six mois de prison qui lui avait été infligée par la onzième chambre correctionnelle pour rébellion à agents.

L'affaire fut renvoyée au 9 juillet. L'audience ayant été levée, le détenu quitta la salle d'audience en compagnie d'un garde. Arrivé au bas de l'escalier du Dépôt, Billotta échappa à la surveillance du garde, remonta dans la salle d'audience qu'il traversa en courant, enjamba une balustrade, se hissa sur sur une fenêtre ouverte et se jeta dans le vide d'une hauteur de huit mètres.

Le malheureux fut retrouvé sur le pont de la cour du Dépôt, il avait les reins brisés, on le transporta à l'Hôtel-Dieu. Son état est désespéré.

CONSEIL DES DIRECTEURS DES P. T. T.

Paris, 30 juin. — Dans sa réunion de ce matin, le Conseil des Directeurs des P. T. T., présidé par M. A. Massé, ministre du Commerce, de l'Instruction Publique et des P. T. T., a tout d'abord envisagé les améliorations à apporter au service téléphonique de nuit.

Puis, en ce qui concerne les conséquences résultant du nouveau classement des bureaux les résolutions suivantes ont été prises :

1. Les receveurs des bureaux élevés de classe profiteront de cette élévation lorsqu'ils seront inscrits normalement au tableau d'avancement de grade et que leur tour normal de nomination sera arrivé ;

2. Les receveurs de bureaux déchus de classe seront maintenus, s'ils en expriment le désir, dans leur résidence actuelle, ils ne seront pas diminués de traitement.

Ceux qui, pour bénéficier de nouveaux avancements de classe, solliciteront leur nomination à un bureau de leur classe pourront, le cas échéant, recevoir une indemnité de déplacement.

D'autre part, des crédits sont demandés au budget de 1914, pour maintenir dans leur classe actuelle les bureaux mixtes et certains bureaux télégraphiques qui n'ont pas diminué d'importance depuis le classement de 1908, et qui, cependant, ont perdu leur rang à la suite du dernier classement.

Les Retraites Ouvrières

LE MINISTÈRE DU TRAVAIL VA SE FORCER DE MIEUX RENSEIGNER LES ASSURÉS

Paris, 30 juin. — Le ministère du travail, frappé de ce que le libellé du bulletin annuel de situation des assurés de la loi des retraites délivré par les caisses d'assurance n'est pas de nature à renseigner complètement les intéressés, vient de mettre à l'étude une modification de ce bulletin.

Il contiendra désormais l'indication, en outre du rappel de la rente acquise, des rentes éventuelles produites à 60 ans et de l'allocation éventuelle de l'Etat.

Pour les assurés facultatifs, ce bulletin fera connaître le montant des majorations correspondant à leurs versements avec la rente éventuelle au même âge.

Il sera nécessaire, pour faire cette petite réforme, de modifier l'article 14 de la loi du 5avril 1910 et l'article 125 du décret du 25 mars 1911.

Le drapeau de Pandore

Paris, 30 juin. — De l'agence l' « Information » :

Le ministre de la guerre a décidé de donner un drapeau à la gendarmerie.

Il lui sera remis le 14 juillet prochain.

Ce corps, qui compte plus de 27.000 hommes, est le plus ancien de l'armée française. Dispersé, il est vrai, sur tout le territoire, il assure la sécurité intérieure du pays.

Cette dispersion est la raison même de l'oubli que le ministre de la guerre veut réparer aujourd'hui.

Hondschoote, Villodrigo, Taguin et Sébastopol seront les noms de batailles inscrits dans les plis du drapeau de la gendarmerie.

Dans la Police marseillaise

L'AGITATION VA GRANDISSANTE

Marseille, 30 juin. — On sait que trois agents membres du bureau de l'Amicale de la police ont été récemment frappés d'une mise à pied d'un mois pour être entrés en relations avec un comité de grève de la Bourse du travail afin de pouvoir donner le banquet de l'amicale à la date fixée.

L'agitation qui s'est manifestée dans le corps des gardiens de la paix à la suite de cette sanction va grandissante. Le préfet des Bouches-du-Rhône part ce soir pour Paris, où il va s'entretenir avec les membres du gouvernement à ce sujet.

Le crime d'une mère

FILLE TUE A COUPS DE REVOLVER UN JEUNE HOMME QUI VOULAIT ETRANGLER SA FILLE

Alençon, 30 juin. — Un ouvrier électricien d'Alençon, Pierre Lemonnier, avait demandé et obtenu la main de Mlle Eugénie Gahéry, vingt-sept ans. Mais, comme il avait fait preuve d'une certaine violence de caractère, Mlle Gahéry reprit sa parole. Hier Binet se présenta, armé d'un couteau, au débit tenu par Mme veuve Gahéry et demanda si la jeune fille était toujours dans les mêmes dispositions.

En présence de l'attitude menaçante de Binet, Mme Gahéry se jeta sur lui et réussit à le désarmer. Néanmoins le jeune homme put s'élancer sur Mlle Gahéry, alitée, et la saisit à la gorge. Affolée, Mme veuve Gahéry s'empara d'un revolver placé dans sa table de nuit et fit feu à cinq reprises sur Binet qui tourba raide mort. Mme veuve Gahéry, née Augustine Chénos, âgé de soixante-deux ans, a été laissée en liberté provisoire.

La " Rente bi-mensuelle "

L'attribution des biens de l'escroc Rivier

Paris, 30 juin. — On se souvient de Rivier, l'escroc-protégé, fondateur à Paris de la Rente bi-mensuelle, qui prit la fuite le 19 avril 1911 en laissant un déficit de quinze cent mille francs. Arrêté en Angleterre, où il continuait de faire des dupes sous le nom de Wells, il fut extradé et condamné en France à quatre ans de prison.

Les biens que Rivier possédait en Angleterre avaient été saisis et les victimes de ces escroqueries les réclamaient comme remboursement de ce qui leur était dû. La justice anglaise vient de décider que ces biens seraient divisés en deux parties égales, dont l'une sera attribuée aux créanciers anglais et l'autre aux créanciers français.

FEUILLETON DU 1er JUILLET — N. 29

Cœurs et Frimousses

GRAND ROMAN REGIONAL INEDIT

de Henri PELLIER

PREMIÈRE PARTIE

Le plus aimé des trois

Et la soirée finie, après avoir pris rapidement congé de ses amis, sous prétexte qu'il était tard, Duchampoin devant en hâte vers le petit pont.

Il y trouva Charlotte qui l'y attendait enveloppée dans sa grande mante.

— Demain soir, lui dit-il rapidement et comme s'il avait peur, en tergiversant, de perdre son aplomb, il faut que vous me receviez chez vous.

— Mais vous allez me compromettre ! protesta Lolotte, en esquissant une jolie moue.

— Soyez tranquille. Je serai prudent. Et puis j'ai un cadeau à vous faire.

— Alors, c'est entendu, accepta aussitôt Lolotte. Vous frapperez trois coups au volet.

Duchampoin eût un geste d'enthousiasme.

Il profita de l'ombre et de la solitude pour embrasser Lolotte un peu moins hâtivement que les fois précédentes, et sans encourir d'amende.

Puis rentré chez lui, Duchampoin ne put s'empêcher de fredonner, le sourire aux lèvres et l'œil brillant.

— Tu as l'air bien content, lui cria Mme Duchampoin qui l'attendait.

« Penses-tu réussir ?

— Nous sommes en bonne voie, répondit évasivement Duchampoin.

Puis il ajouta avec de la malice dans les yeux :

« J'ai tiré un plan épatant ! »

Un plan mal tiré

Toute la journée du lendemain, M. Duchampoin fut comme un vrai collégien à la veille des vacances.

Il riait sans raison, sifflait et chantait, emplissant la maison de mouvement et de bruit. Pour un peu, si son âge et son embonpoint ne lui eussent rendu la chose un peu difficile, il eût gambadé dans les allées de son jardin.

Mme Duchampoin, si vive et si alerte, et qui d'habitude se plaignait de la tranquillité, presque de la nonchalance, de son mari, ne le reconnaissait plus.

Elle finit même par lui faire part de son étonnement :

— Qu'est-ce que tu as donc aujourd'hui ? questionna-t-elle en le fixant de ses petits yeux noirs. Tu ne peux pas rester en place. On dirait que tu as des fourmis dans les jambes.

D'abord un peu troublé par cette question, M. Duchampoin reprit vite son aplomb.

Il expliqua sa joie en la mettant sur le compte des grands travaux qu'il était en train de combiner avec le pharmacien Quatrefleurs, travaux qui feraient sa gloire et leur fortune.

Mme Duchampoin demanda de nouvelles explications, surtout au sujet de l'avenue qui devait passer devant ses terrains et leur donner une valeur inespérée.

Son mari lui répliqua qu'il fallait patienter un peu. Il ajouta très sagement que les opérations de voirie étaient, en France, très compliquées à entreprendre, et que Paris ne s'était pas fait en un jour.

Puis, pour atténuer et dissiper la fâcheuse impression que causaient ces paroles pleines de bon sens à la petite Mme Duchampoin, il la saisit gaîment et gaillardement par la taille comme au temps de leur jeunesse, et la souleva comme une plume.

Elle en fut tout essoufflée... et scandalisée.

— Tu n'y penses pas, Adolphe, gronda-t-elle ! Si la bonne nous voyait !

Mais au fond elle était ravie d'apprendre que son mari daignait enfin s'occuper sérieusement de son rôle d'adjoint. Elle l'approuvait d'autant plus que, dans l'espèce, leurs intérêts se confondaient avec ceux de la commune.

Le soir, après-dîner, M. Duchampoin s'écria gaîment :

— Maintenant au travail ! Je suis sûr que cet enragé de Quatrefleurs est déjà plongé dans les calculs et dans les plans. En voilà un qui était né pour être architecte !

Et, avalant un dernier verre de liqueur pour « se donner des idées », M. Duchampoin sortit à grands pas de sa coquette et paisible demeure.

Dans son impatience, il était même parti un peu trop tôt, et il dut faire un grand tour par la ville en attendant que les rues fussent un peu plus désertes.

Heureusement la petite maison qu'habitait Charlotte la couturière était assez perdue dans l'un des faubourgs, et une ruelle qui longeait le jardin, permettait de s'y glisser sans attirer l'attention du voisinage.

Comme il était convenu, M. Duchampoin frappa discrètement trois coups aux volets. La porte s'entr'ouvrit, laissant deviner la silhouette à la fois gracieuse et imposante de Lolotte.

Elle paraissait inquiète et très émue.

— Entrez vite ! dit-elle tout bas.

Et elle ferma vivement la porte derrière M. Duchampoin.

Celui-ci inspecta la pièce dans laquelle il venait de pénétrer, en faisant de légers mouvements de tête approbateurs.

Tout y était en effet propre et bien rangé. Une grande armoire à glace égayait tout un pan-mur. Aux murs étaient accrochées d'amusantes gravures de mode. Dans un coin, un mannequin supportait une robe que Charlotte était en train d'ajuster et la petite machine à coudre qu'elle avait roulée près de la table où se trouvaient la lampe et la boîte à ouvrage indiquait assez que la courageuse fille était en plein travail.

M. Duchampoin en fut très touché.

Il lui passa dans la tête des souvenirs de romance et se rappelant « Jenny l'ouvrière », il se sentit doucement ému.

Cependant, comme Charlotte continuait à craindre pour sa réputation, et à redouter les suites de sa faiblesse et de son imprudence, M. Duchampoin s'approcha d'elle avec des paroles rassurantes et des gestes affectueux.

Il voulut même profiter de ce qu'il entrait dans la voie si facile des consolations, pour embrasser à plusieurs reprises Lolotte.

Mais celle-ci, au premier baiser reçu, fit sagement asseoir M. Duchampoin, et mit entre eux la machine à coudre.

Puis elle commença à causer raisonnablement comme si elle recevait une simple et correcte visite.

Elle eut même l'esprit de faire allusion au plus vite et comme par hasard au cadeau que lui avait promis M. Duchampoin.

Celui-ci parut content de ce rappel qui allait les ramener sur le terrain des gentillesses réciproques.

— N'oubliez-vous me permettre une question très indiscrète ? dit-il en esquissant le plus poli des gestes.

— Je vous en prie, répondit vivement Charlotte.

Et elle prit l'attitude intéressée d'une personne du monde prête à écouter les questions et à y répondre.

— C'est que c'est assez délicat, déclara M. Duchampoin, en hésitant.

— Dites tout de même, insista Charlotte.

— Eh bien ! voilà :

« Combien pouvez-vous gagner aux cartes, dans les soirées que vous allez passer au pavillon du pharmacien Quatrefleurs ? »

Charlotte rougit beaucoup, réfléchit un peu, et dit tout à coup :

— En moyenne, dans les cent francs par mois.

— Je vous en donne le double pour que vous ne retourniez pas chez Quatrefleurs.

— Pour ce que je m'y amuse ! dit Lolotte en poussant un gros soupir, j'accepte avec empressement.

— Et pour que vous me receviez ici, de temps en temps, ajouta Duchampoin en tirant son portefeuille.

— J'accepte aussi, murmura Lolotte, après une hésitation qu'elle crut de bon goût et en jetant un portefeuille de M. Duchampoin un regard sympathique et intéressé.

M. Duchampoin tira aussitôt deux billets de cent francs, qu'il remit à la couturière avec un geste de grand seigneur.

— Quant à urcçu, dit-il en se levant, je la prendrai sur vos deux jolies joues.

Et il embrassa Lolotte, qui tout occupée à glisser les deux billets dans la poche de sa jupe, n'opposa pas la plus légère résistance.

Elle eut seulement l'habileté de ne pas prolonger cette petite scène de tendre émotion.

Se dégageant vivement, elle s'écria avec une gaîté enfantine :

— Il faut que je vous montre la robe que je suis en train de faire. Vous allez voir comme elle sera jolie !

Bien que très ignorant de tout ce qui touchait à la mode, Duchampoin dut se résigner à suivre les explications techniques que lui donna la couturière, et il alla même jusqu'à admirer les moindres plis que faisait la jupe appliquée sur le mannequin.

Il essaya bien à plusieurs reprises, de passer des hanches du mannequin à celles de Lolotte qu'il appréciait diablement davantage, mais la rusée couturière sut lui faire comprendre qu'il est des limites qu'on ne franchit jamais dans un premier rendez-vous.

Plus tard, on verrait !

... Cependant au Parc-aux-Poules régnait ce soir-là une inquiétude des plus vives. Non seulement Duchampoin n'était pas venu, malgré sa promesse, mais Lolotte elle-même n'arrivait pas, et elle n'avait rien fait dire à son amie Léontine.

Cette double absence paraissait au substitut Poupard aussi regrettable que louche.

Quant à Pomasse, avec son exubérance habituelle et son accent coutumier, il s'écria :

— Voulez-vous parier que cette canaille de Duchampoin nous a « chipé » Lolotte !

— Ça serait un peu fort ! déclara le pharmacien Quatrefleurs, en promenant fiévreusement sa main dans sa barbiche. «Du reste, ajouta-t-il, je vais en avoir le cœur net ! »

Et il sortit en proférant des menaces.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAIN-MAUVEZ
Dragées-Chocolats
LILLE - Rue Nationale, 80 - LILLE